

# GARDERES INFOS

Juin 2024

*La période estivale arrive à grands pas et notre bulletin semestriel aussi.*

*En plus du résumé de budget, beaucoup de photos sur les animations de la première partie de l'année.*

*Quelques conseils pour éviter les arnaques par mail et par sms. Elles sont nombreuses et nous devons être vigilants.*

*Au mois de septembre aura lieu le premier Festival des Enclaves : des animations, un marché, de la musique, de la danse et de l'histoire. Cette journée se veut intergénérationnelle et festive. Beaucoup de bénévoles travaillent déjà à l'organisation. Les 5 communes des enclaves sont impliquées et ce festival nous tient particulièrement à coeur. Nous vous y espérons très nombreux.*

*Avant cela, nous nous retrouverons très vite pour les fêtes de l'été.*

*N'hésitez pas à venir nous parler et nous rencontrer. Nous restons à votre disposition.*

*Je vous souhaite un bel été.*

**Christine CONTE**

**Lundi 24 juin** : Réunion préparatoire du Téléthon des Enclaves à Luquet

**Vendredi 28 juin** : Guinguette de l'APE

**Samedi 29 juin** :

- 18h : Spectacle de l'école de musique
- 21h : Muse's Band Show

**16-17-18 août** : Fêtes du village

**Samedi 7 septembre** : Festival des Enclaves

**Samedi 21 et Dimanche 22 septembre** : Journées du patrimoine au château

**Vendredi 11 octobre** : Collecte de sang de l'EFS

**Samedi 11 novembre** : Commémoration de l'armistice de 1918

**Vendredi 29 et samedi 30 novembre** : Téléthon des enclaves



# Le Budget 2024

Le budget primitif 2024 de la commune retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année. Le maire, ordonnateur est autorisé à exécuter le budget en effectuant les opérations de recettes et de dépenses qui y ont été inscrites.

Le budget 2023 a été voté le 8 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il a été établi pour la 2ème année d'affilée dans un contexte inflationniste (contexte qui impacte aussi le SIVOS des enclaves, et donc par ricochet la commune), avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, et de lancer des investissements conséquents (giratoire, charpente du foyer municipal).

Le budget communal se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

## **I. La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux impôts locaux et taxes (150 698€ soit 35% des recettes 2024), aux dotations versées par l'État (109 159€ soit 13%), à la participation de la Poste à l'agence postale communale (15 000€ soit 2%), aux loyers (18 000€ soit 2%), aux fermages (9 000€ soit 1%) et à un remboursement d'assurances (22 000€ soit 3%).

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 741 426,96€ (333 271€ de recettes 2024 et 462 915€ de résultats reportés).

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées de l'entretien des bâtiments et terrains communaux, de la voirie, des achats de matières premières et de fournitures, de prestations de services, des salaires du personnel municipal, des subventions versées aux associations, des indemnités des élus, de la contribution au service départemental d'incendie et de secours, de la contribution au SIVOS des enclaves, des intérêts des emprunts à payer.

Les principales dépenses du budget 2024 sont :

- l'entretien de la voirie 66 000€ (14 473€ de FAR du département demandé)
- les prestations de services 25 000€
- l'entretien des terrains et espaces verts 12 000€
- l'entretien des bâtiments 35 000€
- les charges de personnel 35 100€
- la contribution au SIVOS des enclaves, au SDE.... : 70 000€
- les indemnités des élus 20 000€

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 351 817€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement, y compris le résultat reporté des années précédentes, et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses dépenses d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement prévisionnel 2024 de la commune est de 444 369€.

## **II. La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Au budget 2024 sont ainsi prévues 3 900€ d'étude sur l'opération réserve incendie, 10 800€ sur l'opération voirie, 44 500€ sur l'opération foyer, 5 442€ sur l'opération école, 8 034€ sur le réseau d'éclairage public et 102 000€ sur l'opération rond-point giratoire. A titre de réserve pour des investissements futurs, la commune dispose de 330 435€.

Le remboursement du capital des emprunts en cours est aussi une dépense d'investissement (au budget 2024 : 25 550€).

- en recettes : quatre types de recettes coexistent : l'autofinancement communal (504 151€ au budget 2024), les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement : 4 000€ au budget 2024) ou le Fonds de compensation de la TVA (5 700€ au budget 2024), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (61 500€ au budget en investissement en 2024), et l'emprunt (0€ au budget 2024).

La section d'investissement a été votée à hauteur de 583 045€.



### **TRAVAUX :**

Le rond-point du lotissement est maintenant terminé. Nous vous remercions pour votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant les travaux. Les premiers retours sont très bons quant à la baisse de la vitesse de franchissement.

Le parking des logements communaux a bénéficié aussi d'une remise à neuf.



# Les Animations en Photos

*La cérémonie des vœux 2024*



*Le goûter des aînés*

*Les plantations des haies*



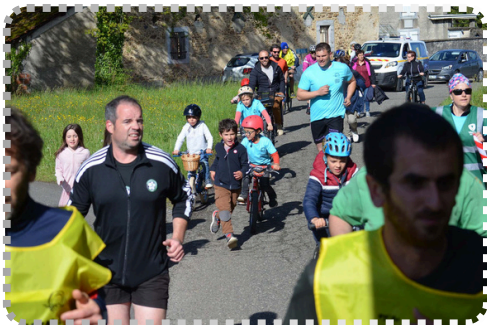
*Le carnaval des enfants*



*Le salon du bien-être*

*Le bal du comité des fêtes*





**La PASSEM**



**La cérémonie du 8 mai**



**Le concert  
des Voix  
D'Alaric à  
l'église**



**Le championnat départemental UFOLEP  
de cyclisme sur route**



**Le repas du village**

**La fête de la pêche**



## **Attention aux arnaques:** **mails et sms**

Vos données sont précieuses et les pirates le savent. C'est pourquoi ils redoublent d'imagination pour tenter de vous les soutirer. L'un de leurs moyens pour y parvenir est l'hameçonnage ou « phishing ». Cela consiste pour le fraudeur à se faire passer pour un organisme qui vous est familier (banque, administration fiscale, caisse de sécurité sociale...), en utilisant son logo et son nom. Vous recevez un courriel dans lequel il vous est demandé de « mettre à jour » ou de « confirmer suite à un incident technique » vos données personnelles (informations bancaires, identifiants de connexion). C'est aussi valable par sms. Le but : utiliser vos données afin de détourner des fonds ou d'usurper votre identité.

Voici quelques conseils pour vous protéger contre l'hameçonnage : généralement, les messages malveillants sont envoyés à destination d'un grand nombre de cibles, ils ne sont pas ou peu personnalisés. Le message évoque un dossier, une facture, un thème qui ne vous parle pas. Méfiez-vous des demandes étranges. Soyez attentif au langage du courriel ou sms, bien souvent, les messages contiennent des fautes d'orthographe.

Attention aux expéditeurs inconnus : soyez particulièrement vigilants sur les courriels provenant d'une adresse électronique que vous ne connaissez pas ou qui ne fait pas partie de votre liste de contacts. Ne faites pas confiance aux noms de domaine du type impots.gouv.fr, impots.gouvfr.biz, infocaf.org.

**Si un courriel vous semble douteux, ne cliquez pas sur les pièces jointes ou sur les liens qu'il contient ! N'ouvrez surtout pas les pièces jointes et ne répondez pas.**

Si vous réglez un achat en ligne et que vous devez ainsi fournir des informations relatives à votre carte bancaire, vérifiez que vous êtes sur un site web sécurisé dont l'adresse commence par « https ». Un petit cadenas dans la barre d'adresse vous indiquera si le site est fiable.

**Aucun organisme n'a le droit de vous demander votre code de carte bleue, vos codes d'accès et mots de passe. Ne transmettez rien de confidentiel, même sur demande d'une personne qui annonce faire partie de votre entourage. Aucun site web fiable ne vous le demandera ! Soyez attentifs à ce que vous écrivez sur le web ! L'administration fiscale ne demande jamais à l'utilisateur de lui communiquer ses coordonnées bancaires ou des informations personnelles par courriel, ni pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt, ni pour compléter ses coordonnées personnelles. L'Assurance Maladie ne vous informe jamais d'une mise à jour par sms ni ne vous demande de compléter un formulaire en ligne pour prétendre à un remboursement ou obtenir des informations.**

En cas de réception de SMS ou de MMS non sollicités sur votre téléphone portable, vous pouvez transférer le SMS abusif au numéro 33700. Il s'agit d'un dispositif d'alerte par SMS créé par les opérateurs télécoms.

Gardez en mémoire les conseils suivants :

- **Ne donnez que le minimum d'informations personnelles indispensables**
- **Faites attention à qui vous parlez sur internet ou par téléphone**
- **Vérifiez les paramètres de confidentialité de vos informations personnelles**
- **Vérifiez régulièrement vos relevés de carte bancaire**
- **Conservez vos informations personnelles, bancaires et d'identité**
- **Détruisez les documents sensibles avant de les jeter**
- **Utilisez des mots de passe différents et complexes pour chaque site et application**
- **Changez de mot de passe régulièrement**
- **Ne communiquez jamais d'informations personnelles sensibles**
- **Marquez les copies des documents d'identité que vous transmettez**

# Téléthon



C'est un chèque de **18.429,80 €** qui a été remis le 23 février à l'AFM Téléthon.

Cette collecte historique place les enclaves en tête des résultats dans les Hautes-Pyrénées pour la 5ème année consécutive.

L'édition 2024 aura lieu les 29 et 30 novembre, dates avancées en raison de la cérémonie de réouverture de la Cathédrale Notre-Dame de Paris le 1er week-end de décembre.

Cette année, il est demandé de réaliser un défi sur 2 jours. L'avancement du défi sera filmé pour un passage à la télé sur France 2 le samedi soir. Quelle belle opportunité de mettre à l'honneur nos enclaves !

Toutes les idées sont les bienvenues, vous pouvez venir en parler à la réunion de préparation prévue le lundi 24 juin à Luquet, salle Pyrénées.

N'hésitez pas à venir rejoindre cette dynamique équipe de bénévoles !



## OFFRE D'EMPLOI Service à la personne



Possibilité de CDI ou CDD à temps plein ou partiel  
Vous désirez faire un complément de salaire, un job d'été,  
Planning adapté à vos disponibilités.

Salaire défini selon diplôme ou non, en fonction des missions exercées.

N'hésitez pas à joindre les deux associations présentes sur notre commune.

### ADMR CANTON OSSUN

2, rue Richelieu  
65380 Ossun  
tél : 05.62.32.82.22  
Email : [admr.mds-ossun@fed65.admr.org](mailto:admr.mds-ossun@fed65.admr.org)  
Référente : Corinne Roumat

### ASSOCIATION VIVRE

Maison des services  
64460 Pontiacq Vieillepinte  
Tél : 05.59.81.54.20  
Email : [direction@montaneres.fr](mailto:direction@montaneres.fr)  
Référente : Martine Lacaze



*Vous habitez à Gardères depuis peu ?  
Passez en mairie, nous serons ravis de  
faire votre connaissance !*

Toutes les infos sur le site de la commune :  
[www.garderes.fr](http://www.garderes.fr)



Vive le vélo, une émission de la chaîne nationale belge VRT, sera enregistrée et diffusée depuis les jardins du château le 12 juillet prochain pendant le tour de France.  
Accès ouvert à tous.

### **Divagation des chiens**

Des plaintes sont déposées régulièrement en mairie concernant la divagation de chiens sur notre village. Nous vous rappelons que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique et dans les espaces publics qu'à la conditions d'être tenus en laisse.  
Dans un souci de sécurité et de tranquillité nous faisons appel à votre compréhension.



# Festival des Enclaves



Depuis plusieurs mois, nous annonçons cet évènement qui aura lieu à Gardères

**LE SAMEDI 7 SEPTEMBRE À PARTIR DE 10H**

La préparation de cette journée festive avance bien grâce aux commissions de l'association Festiv'Enclaves qui vont proposer un riche programme à toutes les générations.

Pour rappel, il y a 5 commissions composées de plusieurs membres de chacun des villages des enclaves :

- Animations
- Histoire des enclaves
- Musique
- Restauration, buvette et marché
- Subventions, administratif et communication

Si vous êtes intéressés de participer, faites-le savoir en mairie ! Il y aura besoin de monde le jour J aussi, nous comptons sur les associations et toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Vous avez vu ce beau blason spécialement imaginé pour l'occasion ? Il reprend des éléments de chaque blason des 5 communes.

Une page Facebook et un compte Instagram ont été créés, n'hésitez pas à aller jeter un œil !

Une grande banderole a été imprimée, elle va faire le tour des villages des enclaves lors de leurs fêtes respectives et divers évènements locaux.

Chaque commune a apporté son aide financière proportionnellement à son nombre d'habitants mais l'association recherche aussi des partenaires. Pour cela, elle propose divers packs de mécénat. Si vous avez l'occasion d'en parler autour de vous (pourquoi pas à vos employeurs par exemple ?) ou si vous connaissez des entreprises, artisans, commerçants, producteurs ou autres... susceptibles d'être intéressés, vous pouvez en faire part à l'association par mail : [ca@festival-des-enclaves.fr](mailto:ca@festival-des-enclaves.fr)

Cette journée sera sous le signe de la convivialité, de l'amusement et du partage. C'est l'occasion de mieux faire connaissance avec nos voisins des enclaves tout en se divertissant et en apprenant l'histoire de notre territoire insolite.

**Alors, à vos agendas : on compte sur vous !**



L'agence postale sera fermée du 29 juillet au 18 août et du 2 au 8 septembre.

À compter du mois de septembre, en plus des horaires d'ouverture du matin, l'agence postale sera aussi ouverte le **vendredi de 16h30 à 18h30**

**Aux Jeux Musiciens ,  
le prochain spectacle de l'école de  
musique de Gardères.  
Le concert proposé par Natacha et ses  
musiciens est toujours  
une soirée exceptionnelle.  
Rendez vous le samedi 29 juin au foyer.**

